

Protocole de lutte contre le harcèlement pHARe – école primaire KURTZENHOUSE

Année scolaire : 2023/2024

Membres de l'équipe ressource pHARe de circonscription :

IEN, psychologue scolaire, infirmière scolaire, médecin scolaire

1

Elève en souffrance

repéré par :
élèves ; famille ; enseignant

La directrice ou le directeur informe le médecin scolaire, la ou le psyEN, l'IEN, pilote du pôle ressource de circonscription

2

Prise d'informations sur la situation

Un membre de l'équipe ressource contacte le directeur sur délégation de l'IEN (dans les 24h)

Analyse de la situation

Equipe pHARe de l'école + éventuellement un membre de l'équipe ressource de circonscription :

3

Activation de la MPP
conduite par :

- l'équipe pHARe de l'école
- et/ou l'équipe ressource de circonscription

Répartition des entretiens

La situation relève de l'intimidation (**surnoms, moqueries, mises à l'écart, rumeurs...**)

La situation relève d'un signalement (art 40) : violence physique, brimades pénalisables :

Signalement DSDEN
ce.preventionviolence67@ac-strasbourg.fr
enfance-en-danger67@ac-strasbourg.fr
et ARENA-fait établissement

La situation ne relève pas de l'intimidation

Relève d'une prise en charge par :

- l'équipe pédagogique
- le pôle ressource de circonscription
- le médecin scolaire
- des partenaires extérieurs

Entretien avec la cible
(autant de temps que nécessaires)

Sur plusieurs semaines

Qui ? Directrice

Entretien avec les 2 parents de la cible

Qui ? Directrice ou Enseignante

Entretiens non blâmants avec le(s) intimidateur(s) et le(s) témoin(s)

sans se soucier du degré d'implication

Entretiens courts de 2 à 3 mn max.

A réitérer jusqu'à résolution.

Qui ? Autre Enseignante

Concertation régulière de l'équipe pHARe de l'école + avis du membre de l'équipe ressource de circonscription.

Strict respect de la confidentialité

5

Après 15 jours maximum :

Fin du protocole par l'équipe ressource

Au-delà des 15 jours :

Vigilance observée par l'équipe d'école

Si la situation ne s'améliore pas rapidement, ou n'est pas résolue :

Signalement DSDEN référente harcèlement

67 : Mme Nadège Gaillac : 03 88 45 92 30 – nadege.gaillac@ac-strasbourg.fr

et ARENA/fait établissement